

16 mai 2014 – n° 05
140049

REGLES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS DES ELUS

Conformément à l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale, donnent droit au remboursement de frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Les frais ainsi exposés correspondant à un ordre de mission sont remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat. Les dépenses peuvent aussi faire l'objet d'un remboursement par la commune sur production d'un état de frais.

Il est proposé de fixer comme règle de remboursement de frais de mission des élus, la prise en charge des frais réels engagés par ceux-ci à l'occasion de leurs diverses missions sur production de pièces justificatives.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DECIDE la prise en charge des frais réels engagés par les élus à l'occasion de leurs diverses missions, sur production de pièces justificatives.

ADOpte PAR 27 VOIX POUR

Contre : 7 (M. CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
O. TURAN - C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Abstention : 1 (N. TOMASI)



Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 16 mai 2014

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 35

Procuration 0

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusée et a donné procuration :

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
